

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 30 juin 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 24 juin 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Francis GUITEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI (jusqu'à la DEL-2025-215), M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD (jusqu'à la DEL-2025-204), Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, M. Angelo TOCCO, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Anne-Sophie ARRAITZ

Etaient excusés : Mme Karine ENGEL, M. Yves GIDOIN, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Sonia PORTENGUEN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à M. Francis GUITEAU à partir de la DEL-2025-216

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Mathilde FAVRE D'ANNE

M. Yves GIDOIN a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Anthony GUIDAULT à partir de la DEL-2025-205

Mme Sonia PORTENGUEN a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

Le conseil a nommé secrétaire, M. Angelo TOCCO



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1^{er} juillet 2025.
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

Référence : **DEL-2025-170**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte administratif 2024 - Approbation

Rapporteur : *Julien GUILLANT*,

EXPOSE

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1612-12 du CGCT), le Conseil Municipal adopte le compte administratif présenté par le Maire et arrête le compte de gestion du comptable public.

Avant de vous prononcer sur ce compte administratif 2024, conforme au compte de gestion 2024 transmis par le Trésorier municipal, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2024 accompagnés des taux de réalisation, des niveaux de résultats et de la balance générale,
- Une analyse plus détaillée par section budgétaire (fonctionnement et investissement),
- Un point de situation au 31/12/2024 en matière de dette et de capacité de désendettement.

⇒ BUDGET PRINCIPAL

■ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Après les dernières années marquées par des niveaux d'inflation élevés et un contexte économique instable, les résultats 2024 confirment la qualité des fondamentaux de la collectivité grâce aux efforts de gestion réalisés depuis plusieurs années. Ce compte administratif 2024 en témoigne à travers :

- **Un budget sincère et volontariste dans son exécution** : sur les 224 M€ de dépenses de fonctionnement prévues au BP 2024, 99,6 % ont pu être mis en œuvre.
- **Un budget de fonctionnement qui dégage de l'épargne** :
 - Un dynamisme des recettes de fonctionnement de +3,3 M€ (soit +1,3 %) **sans augmentation des taux de fiscalité**,
 - **Une évolution des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %) inférieure à l'inflation** avec des efforts ciblés sur des dépenses prioritaires (ressources humaines notamment),
 - Une épargne brute de 28,2 M€ en augmentation de + 1,9 % par rapport à 2023. Cette épargne permet de rembourser les annuités en capital de la dette (de l'ordre de 13,8 M€ en 2024) et d'autofinancer le volume des investissements à hauteur de 14,4 M€.
- **Un budget d'investissement volontariste avec 51,4 M€ de dépenses** dont :
 - Les nombreux équipements liés au projet de renouvellement urbain (piscine de Belle Beille, rénovation du groupe scolaire Voltaire, ...),
 - Les actions sur la nature en ville (notamment la végétalisation des cours d'école),

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

- D'autres équipements et aménagements pour améliorer le vivre ensemble dans notre ville (stades et salles de sport, Médiathèque Toussaint, groupe scolaire Gérard Philipe...).

Au final, plus de 65 % des dépenses d'investissement (soient 34 M€) auront été consacrées en 2024 aux priorités de ce mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation).

- **Une stratégie de désendettement** qui se matérialise par une **baisse de l'encours de dette de – 5 M€ au CA 2024** et **une capacité de désendettement qui se situe à 6,9 ans hors cessions (6,2 ans avec cessions)**. Ce ratio est environ deux fois moins élevé que le niveau prudentiel de 12 ans fixé par l'Etat.

Ces résultats 2024 sont le fruit de la stratégie financière bâtie ces dernières années visant notamment à maintenir une gestion optimale des dépenses de fonctionnement. Les efforts ainsi engagés ces dernières années ont contribué à préserver l'épargne afin de financer les investissements structurants de notre territoire **sans augmenter les impôts et en adaptant nos dépenses.**

■ LES NIVEAUX DE RÉALISATION DU BUDGET 2024

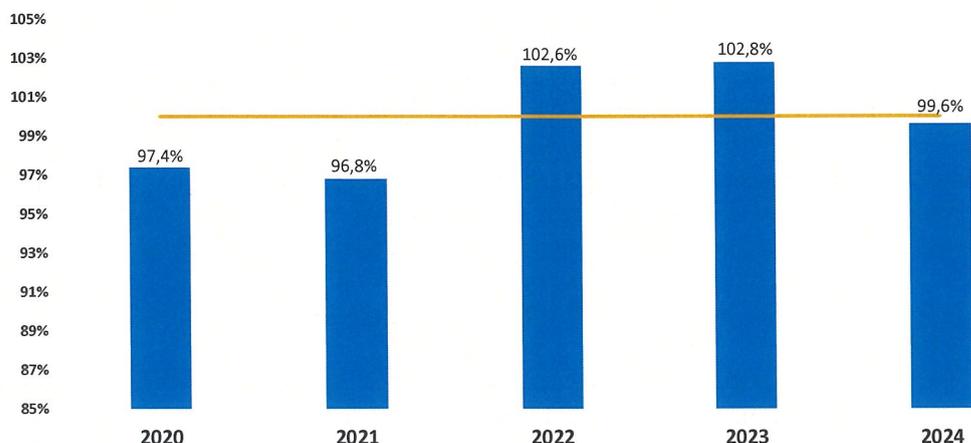
L'écart entre le montant des crédits votés au BP 2024 et celui constaté au CA 2024 est un des indicateurs permettant de mesurer la sincérité de la prévision budgétaire et la qualité de son exécution. Ce taux de réalisation global de plus de 100 % avec 102,2 % (total des dépenses et des recettes) permet de confirmer, malgré un environnement complexe et mouvant, **une exécution budgétaire particulièrement respectueuse du principe de sincérité.**

	BP 2024	CA 2024	Taux de réalisation en %
Fonctionnement			
Recettes (hors cessions)	242,4	252,9	104,3%
Dépenses (hors frais financiers et CRFIP)	224,1	223,2	99,6%

En complément de ces éléments pour 2024, il vous est présenté un zoom sur l'historique de la prévision des **dépenses de fonctionnement** depuis le début du mandat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025 N° 2 (dans l'ordre du jour)

Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement (Hors frais financiers et CRFIP) Comparatif entre Budget Primitif voté et Compte Administratif



Pour mémoire, le taux de réalisation en 2022 reflète l'inflation consécutive à l'attaque de l'Ukraine non anticipée en début d'année. Et en 2023 l'écart de 2,8 % entre prévisions de BP et réalisation au CA se justifie notamment par un ajustement d'environ 10 M€ de crédits (sur les ressources humaines et la subvention apportée au CCAS) inscrits en DM 2 2023. Ce montant non prévisible au BP 2023 correspond à l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice actée le 1^{er} juillet 2023, et au soutien supplémentaire apporté aux EHPAD confrontés aux effets inflationnistes sur leurs charges de fonctionnement.

■ UNE ÉPARGNE 2024 EN HAUSSE

Dans le contexte de ces 10 dernières années particulièrement riche en évolutions (*baisse drastique de Dotation Globale de Fonctionnement imposée par l'Etat entre 2014 et 2017, passage en Communauté Urbaine en 2015, crise sanitaire liée au COVID-19, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, inflation...*), **l'épargne brute repart à la hausse en 2024 en se positionnant autour des 28 M€** avec cessions. Ce ratio est important pour garantir les capacités d'action de la collectivité à moyen terme.



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

LES RÉSULTATS 2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 en M€	Variation 2023/2024 en %
Fonctionnement							
Recettes	227,7	231,7	240,5	252,2	255,5	3,3	1,3%
Dépenses (hors frais financiers et hors CRFIP)	196,4	197,6	207,0	221,3	223,2	1,9	0,9%
Epargne							
Epargne de gestion	31,3	34,1	33,5	30,9	32,3	1,4	4,7%
Frais financiers (hors ICNE)	2,0	2,0	1,7	3,2	4,2	0,9	28,4%
Epargne Brute	29,3	32,2	31,8	27,7	28,2	0,5	1,9%
Amortissement du capital (Hors OCLT)	10,7	11,5	11,9	12,5	13,8	1,3	10,2%
Epargne nette	18,6	20,7	19,9	15,2	14,4	-0,8	-5,0%
Investissement							
Dépenses (Hors dette)	61,1	60,4	59,2	49,9	51,4	1,5	3,0%
Recettes	59,1	62,5	62,2	65,6	28,7	-36,9	-56,2%
Solde investissement	-1,9	2,1	3,0	15,7	-22,7	-38,4	-244,3%
Résultat de clôture après reports	9,7	4,2	0,8	11,7	7,1	-4,6	-39,2%

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Compte Administratif 2024 se présente de façon synthétique comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	% CA 2023 / CA 2024	
Impôts et taxes	155 053	155 445	392	0,3%	
Dont taxe foncière et Taxe d'habitation	126 077	128 596	2 519	2,0%	
Dont Attribution de Compensation et DSC	13 797	12 906	-891	-6,5%	
Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	7 403	7 271	-132	-1,8%	
Dont autres taxes	7 776	6 672	-1 104	-14,2%	
Dotations subventions et participations	66 283	68 254	1 970	3,0%	
Dont DGF	52 885	54 621	1 736	3,3%	
Dont Dotation Politique de la Ville	3 234	1 293	-1 941	-60,0%	
Dont autres dotations	10 164	12 340	2 176	21,4%	
Autres recettes de fonctionnement	30 874	31 836	962	3,1%	
TOTAL	252 211	255 534	3 324	1,3%	
DEPENSES					
DEPENSES	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	% CA 2023 / CA 2024	
Dépenses de Personnel	126 629	128 372	1 743	1,4%	
Subventions et participations	42 449	41 212	-1 237	-2,9%	
Subventions et participations	23 763	23 842	79	0,3%	
CCAS	16 419	16 719	300	1,8%	
ONPL et autres	2 267	651	-1 616	-71,3%	
Autres dépenses de fonctionnement	52 236	53 614	1 377	2,6%	
TOTAL	221 314	223 197	1 883	0,9%	
Epargne de Gestion	30 897	32 337	1 440	4,7%	
Frais financiers (hors ICNE)	3 231	4 150	918	28,4%	
Epargne Brute	27 665	28 187	522	1,9%	
Amortissement du capital (hors OCLT)	12 511	13 793	1 282	10,2%	
Epargne nette	15 154	14 394	-760	-5,0%	
INVESTISSEMENT					
RECETTES	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	% CA 2023 / CA 2024	
Epargne nette	15 154	14 394	-760	-5,0%	
Dotations, fonds divers et autre	9 148	6 662	-2 487	-27,2%	
Dont FCTVA	8 039	6 658	-1 381	-17,2%	
Subventions et autres	8 857	5 628	-3 229	-36,5%	
Gestion déléguée	1 531	2 922	1 391	90,8%	
Emprunt	28 000	13 500	-14 500	-51,8%	
TOTAL	62 691	43 106	-19 585	-31,2%	
DEPENSES					
DEPENSES	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	% CA 2023 / CA 2024	
Dépenses et subventions d'équipement	49 791	47 294	-2 498	-5,0%	
Gestion déléguée	86	4 081	3 994	4623,1%	
TOTAL	49 877	51 374	1 497	3,0%	

NB : Mouvements réels hors OCLT en k€

Comme lors de la présentation du Budget Primitif 2024, certains chiffres bruts de ce CA 2024 ont été complétés par un certain nombre de retraitements comptables (écritures d'ordre, emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, ...).

PRÉCISIONS TECHNIQUES : PREMIÈRES MAQUETTES BUDGÉTAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF EN M57

Pour mémoire, ce compte administratif est le premier présenté selon la **nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal** (délibération de la collectivité prise en décembre 2023). Les maquettes budgétaires contiennent traditionnellement les informations du budget de l'année N-1. Cependant et exceptionnellement cette année, certaines données relatives au budget précédent ont dû être retraitées pour présenter des périmètres comptables comparables entre les 2 exercices. Pour avoir une information complète, la collectivité a ajouté en annexe de la délibération la maquette complète du CA 2023.

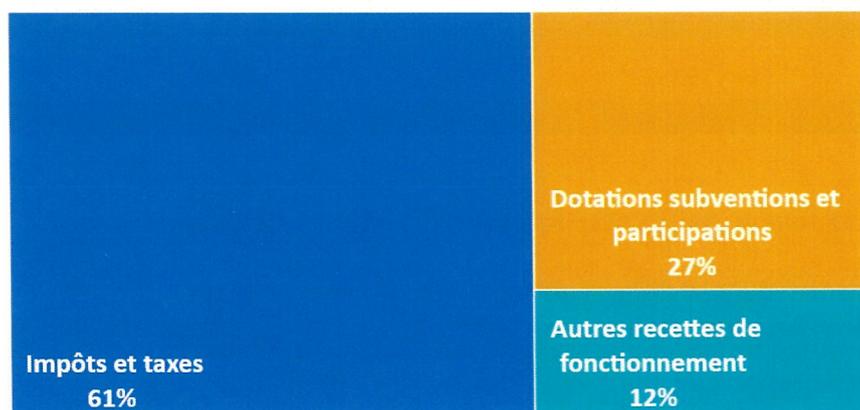
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ **DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE DE 1,3 %**

RECETTES	2023	2024	Variation en K€ 2023 / 2024	% CA 2023 / CA 2024
Impôts et taxes	155 053	155 445	392	0,3%
Dotations subventions et participations	66 283	68 254	1 970	3,0%
Autres recettes de fonctionnement	30 875	31 835	962	3,1%
TOTAL	252 211	255 534	3 324	1,3%

Point méthodologique : Compte tenu de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) et d'autres décisions fiscales de l'Etat depuis 2021, les allocations compensatrices (qui sont des dotations) ont été intégrées dans la rubrique « impôts et taxes » pour faciliter la lecture entre 2023 et 2024 dans les différents tableaux de ce rapport.



Le montant des recettes de fonctionnement continue leur progression et passe ainsi **de 252,2 M€ en 2023 à 255,5 M€ en 2024** (soit + 1,3 %). Cette évolution s'explique principalement par le dynamisme des bases fiscales (+2 %) et la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine.

En analysant dans le détail ces 3 grands postes budgétaires, il en ressort les éléments suivants :

► **IMPOTS ET TAXES : 155,4 M€**

RECETTES	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	% CA 2023 / CA 2024
Impôts et taxes	155 053	155 445	392	0,3%
<i>Dont taxe foncière et taxe d'habitation</i>	126 077	128 596	2 519	2,0%
<i>Dont attribution de compensation et DSC</i>	13 797	12 906	-891	-6,5%
<i>Dont taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	7 403	7 271	-132	-1,8%
<i>Dont autres taxes</i>	7 776	6 672	-1 104	-14,2%

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

❖ **128,6 M€ DE TAXES FONCIERES ET DE TAXE D'HABITATION**

Le produit fiscal entre 2023 et 2024 augmente de + 2,5 M€ et évolue ainsi de 126,1 à 128,6 M€.

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, la progression globale des produits de foncier bâti de + 3,3 % en 2024 est essentiellement liée à la revalorisation des valeurs locatives décidée par le Parlement (+3,9 %). Ce maintien des taux de fiscalité pour la Ville d'Angers est à signaler dans un contexte financier en tension où la **moitié des collectivités de + 100 000 habitants** ont fait le choix d'augmenter entre 2022 et 2024 leurs taux d'imposition (comme Paris, Nantes, Grenoble, Bordeaux, Tours, Nice ...).

En 2024, les recettes générées par la fiscalité ménages augmentent principalement sur la taxe sur le foncier bâti comme en témoigne le tableau ci-dessous. A noter que l'écart de - 1,6 M€ sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) observé entre 2023 et 2024 se justifie par la perception de produits exceptionnels liés aux difficultés de mise en œuvre par l'Etat du dispositif de déclaration GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers ») en 2023.

Produit Fiscal en K€	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	Evolution en % 2023 / 2024
Taxe sur le Foncier Bâti *(dont taux départemental en 2022)	114 355	118 139	3 784	3,3%
Coefficient Correcteur *	7 117	7 428	311	4,4%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	4 414	2 821	-1 594	-36,1%
Taxe Foncier Non Bâti	190	208	18	9,4%
Total Produit Fiscal	126 077	128 596	2 519	2,0%

* Impacts de la réforme de la taxe d'habitation et allocations compensatrices intégrées

❖ **12,9 M€ D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DE DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE**

Ce poste budgétaire diminue sensiblement de - 0,9 M€ par rapport à 2023 pour atteindre 12,9 M€ en 2024.

Le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par Angers Loire Métropole atteint 6,4 M€ en 2024 contre 7,3 M€ au CA 2023. Cette évolution fait suite au processus d'actualisation des calculs d'AC mis en œuvre à l'occasion des transferts réalisés au 1^{er} janvier 2024 vers la Communauté Urbaine (Orchestre National des Pays de la Loire, transfert du Centre des Congrès et du Parc des Expositions).

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire s'élève à 6,5 M€ en 2024, identique à 2023.

❖ **13,9 M€ DE DROITS DE MUTATION ET D'AUTRES TAXES**

Le chapitre budgétaire « Impôts et taxes » représente un montant global de 155,4 M€. Cette rubrique comprend en plus des éléments précédemment présentés :

- **le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation** pour 7,3 M€, contre 7,4 M€ en 2023, qui traduit une relative stabilité des transactions immobilières,
- **la taxe sur la consommation finale d'électricité** pour 2,7 M€ contre 3,4 M€ en 2023,
- **le FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) stable à 2,6 M€,
- **les droits de place** pour un montant de 0,4 M€ équivalent à 2023.

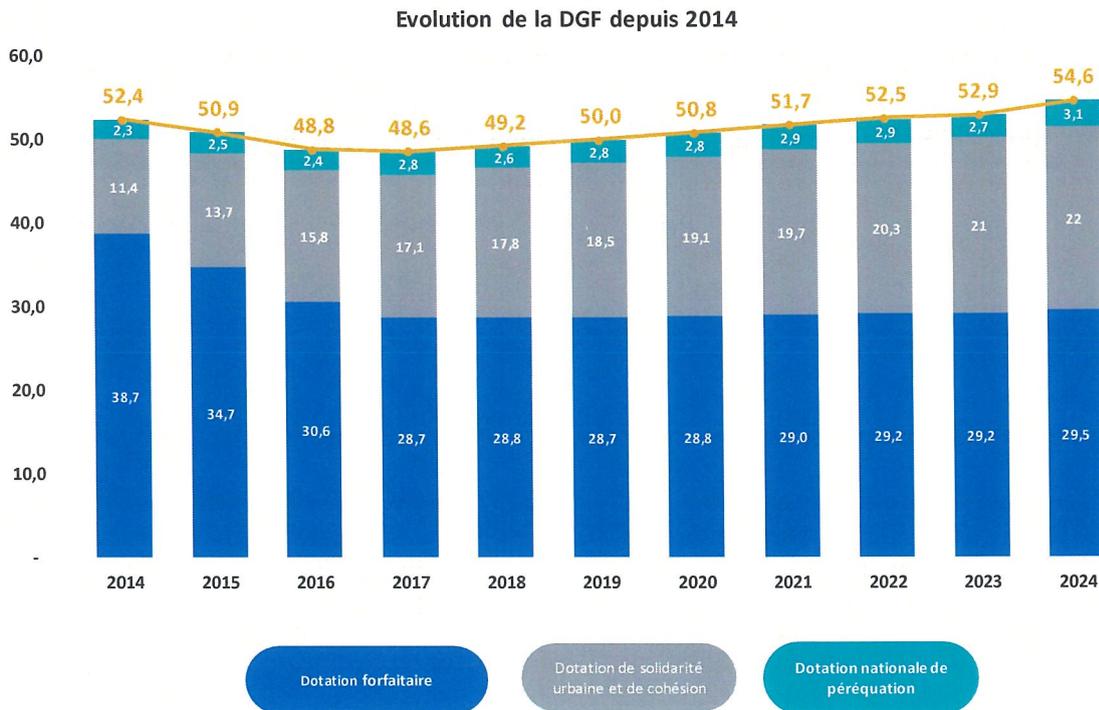
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

► **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 68,2 M€**

RECETTES	CA 2023	CA 2024	Evolution en K€ 2023 / 2024	Variation en % 2023 / 2024
Dotations subventions et participations	66 283	68 254	1 971	3,0%
<i>Dont Dotation Globale de Fonctionnement</i>	52 885	54 621	1 736	3,3%
<i>Dont Dotation Politique de la Ville</i>	3 234	1 293	-1 941	-60,0%
<i>Dont autres dotations</i>	10 164	12 340	2 176	21,4%

❖ **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DOTATION FORFAITAIRE / DSU (DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE) / DNP (DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION)) : 54,6 M€**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la Ville par l'Etat, après une baisse continue sur la période 2014 à 2017, affiche une progression constante depuis 7 ans pour aboutir à 54,6 M€ en 2024. Ce niveau jamais atteint en 10 ans se justifie principalement par la progression de la population et par le niveau de Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation.



Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été entre 2014 et 2017 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. **La baisse cumulée de 25 M€ entre 2014 et 2020** continue de peser sur notre DGF actuelle.

❖ **AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 13,6 M€**

Le chapitre 74 « Dotations et participations » comprend également :

- **la dotation politique de la Ville (DPV) pour 1,3 M€** (soit une baisse des encaissements de – 1,9 M€ par rapport à 2023). Pour mémoire, cette DPV est notifiée annuellement pour un montant constant autour de 2,2 M€. Les montants présentés dans les comptes administratifs varient eux régulièrement car ils correspondent aux montants encaissés annuellement (montant directement lié à l'avancée des projets éligibles à cette dotation).

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

A titre d'illustration pour 2024, cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville comme le versement d'acomptes pour la restructuration de la piscine de Belle-Beille (0,9 M€), les travaux de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Voltaire (0,3 M€) ou encore des travaux de réaménagement (stade et parcs) sur les quartiers de Monplaisir et de la Roseraie (0,1 M€).

- **les participations de la CAF pour 6,7 M€** pour la petite enfance et les accueils de loisirs,
- **la contribution de CITEO** au titre de la convention mise en place en 2024 relative à la lutte contre les déchets abandonnés diffus (+ 0,9 M€ par rapport à 2023),
- **la dotation générale de décentralisation** stable à 0,9 M€ par rapport au CA 2023.

► **AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS DES SERVICES / PRODUITS DE GESTION COURANTE ET EXCEPTIONNELS / PRODUITS FINANCIERS / PRODUITS DES CESSIONS) : 31,8 M€**

RECETTES	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	Variation en % CA 2023 / CA 2024
Autres recettes de fonctionnement	30 874	31 836	962	3,1%
Produits des services	18 793	18 961	168	0,9%
Produits de gestion courante et exceptionnels	7 318	9 388	2 070	28,3%
Produits financiers	531	566	35	6,5%
Produits des cessions	4 233	2 922	-1 311	-31,0%

❖ **PRODUITS DES SERVICES : 19 M€**

Ce poste budgétaire est constitué de recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus (principalement via des redevances ou des remboursements de frais par des tiers). Ces produits affichent une **hausse modérée de + 0,9 %** entre 2023 et 2024.

Pour la partie redevances (liées aux services à caractère culturel, sportif ou social), le montant de 12 M€ de recettes encaissées en 2024 est en **augmentation de 11 %** par rapport l'année passée. Cette tendance est liée à une fréquentation à la hausse de nos équipements (musées, salles de sport, piscines, patinoire, accueils de loisirs ...) et dans une moindre mesure, à l'application de nouvelles grilles tarifaires votées en 2024 (avec une augmentation équivalente à l'inflation sur les tarifs).

Le tableau ci-dessous illustre ces éléments :

REDEVANCES PAR POLITIQUE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Variation en K€ 2023 / 2024	% CA 2023 / CA 2024
Stationnement payant sur voirie	3 864	4 342	5 207	4 705	5 035	330	7%
Redevances et droits des services à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire ...)	1 477	1 641	2 598	2 551	2 889	338	13%
Redevances et droits des services à caractère social (Crèches, accueils de loisirs, garderie ...)	1 701	1 985	2 136	2 473	2 810	337	14%
Redevances et droits des services à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèques ...)	574	435	766	1 069	1 271	201	19%
Total	7 616	8 403	10 707	10 799	12 005	1 206	11%

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

N° 2 (dans l'ordre du jour)

Outre les diverses redevances ou droits de stationnement perçus par la collectivité, le chapitre « produits des services » regroupe également les **remboursements de frais opérés par des tiers** à la Ville (charges locatives, personnel mis à disposition, frais de mutualisation...). Ces derniers affichent une diminution de l'ordre de - 0,9 M€ par rapport à 2023 en raison principalement :

- des **nouvelles modalités de refacturation** à la Communauté urbaine **du coût d'entretien des véhicules**,
- des **changements d'imputation avec le passage en M57** au 1^{er} janvier 2024 notamment sur la récupération des charges auprès des tiers sur les loyers.

❖ **PRODUITS DE GESTION COURANTE ET EXCEPTIONNELS : 9,3 M€**

Ce poste budgétaire (qui regroupe les chapitres 75 « autres produits de gestion courante » et 013 « atténuation de charges ») enregistre 9,3 M€ de recettes en 2024. A noter que les produits exceptionnels imputés sur un chapitre spécifique avant le changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2024 sont désormais majoritairement enregistrés sur cette rubrique budgétaire.

Ces produits se composent de la manière suivante :

- **Autres produits de gestion courante** avec notamment les loyers perçus par la Ville (3,5 M€), les indemnités d'assurance (2,3 M€), les redevances versées par les concessionnaires (0,6 M€) ou la vente de certificat d'économie d'énergie (0,2 M€).
- **Atténuation de charges** pour 1,6 M€ (contre 1,7 M€ en 2023) constituée majoritairement de la participation des agents aux chèques déjeuner.

Ces produits connaissent une variation d'un peu plus de 2 M€ entre 2023 et 2024 en raison principalement de la perception de **recettes liées à deux contentieux pour + 1,9 M€** (sur le Parc des Sports de la Baumette - halle de tennis pour 1,6 M€ et sur la crèche de la Roseraie pour 0,3 M€).

❖ **PRODUITS FINANCIERS : 0,6 M€**

Le chapitre budgétaire 76 « Produits financiers » intègre les dividendes liés aux diverses participations de la collectivité pour 0,6 M€ (montant stable par rapport au CA 2023).

❖ **RECETTES DE CESSIONS : 2,9 M€**

Cette rubrique budgétaire comprend essentiellement les opérations de cessions d'actifs. **En 2024, ces recettes atteignent 2,9 M€.**

Les ventes les plus significatives en montant réalisées en 2024 sont :

- un ensemble immobilier situé rue Bardoul et rue Boreau au profit de la Soclova (0,6 M€),
- différents biens localisés au 326 rue Saint Léonard au profit d'Angers Loire Habitat (0,5 M€),
- deux anciens logements situés au 11 rue de la Parcheminerie (0,4 M€),
- des terrains non bâtis dans le quartier des Hauts de Saint-Aubin dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC des Capucins (0,3 M€),

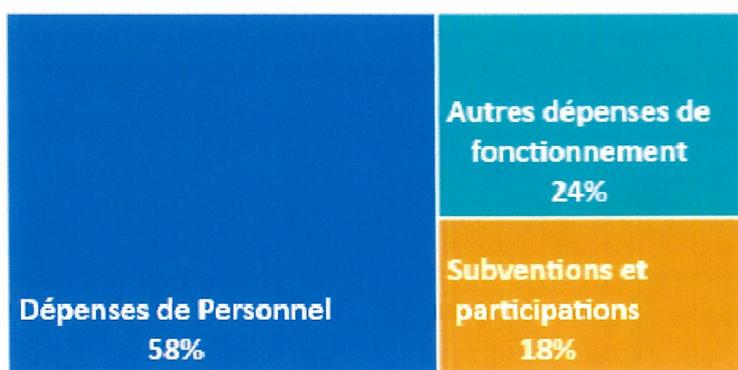
A noter, par ailleurs, la cession d'actions de la SPL Alter services pour un montant de 0,7 M€ détenues par la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole. Cette nouvelle répartition du capital entre les deux collectivités actionnaires nécessitait d'être revue au regard des ajustements de l'objet social de la société et des compétences de chaque collectivité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

■ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse limitée à + 0,9 % par rapport au CA 2023. Les évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

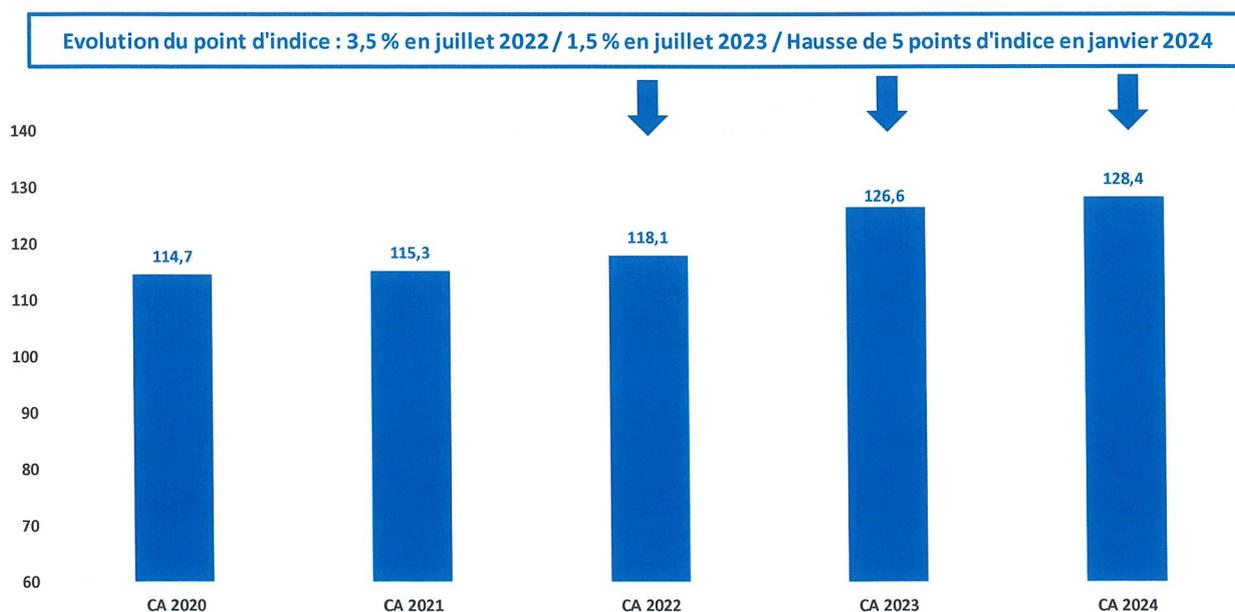
DEPENSES	CA 2023	CA 2024	%	
			Variation en K€ 2023 / 2024	CA 2023 / CA 2024
Dépenses de Personnel	126 629	128 372	1 743	1,4%
Subventions et participations	42 449	41 212	-1 237	-2,9%
<i>Autres subventions et participations</i>	23 763	23 842	79	0,3%
CCAS	16 419	16 719	300	1,8%
ONPL et autres	2 267	651	-1 616	-71,3%
Autres dépenses de fonctionnement	52 236	53 614	1 377	2,6%
TOTAL	221 314	223 197	1 883	0,9%



❖ DÉPENSES DE PERSONNEL : 128,4 M€

Les **dépenses en ressources humaines** atteignent 128,4 M€ en 2024 soit + 1,4 % par rapport au CA 2023. Vous trouverez ci-dessous l'historique associé à ce poste budgétaire depuis 2020.

Evolution des budgets ressources humaines depuis 2020 en M€



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

N° 2 (dans l'ordre du jour)

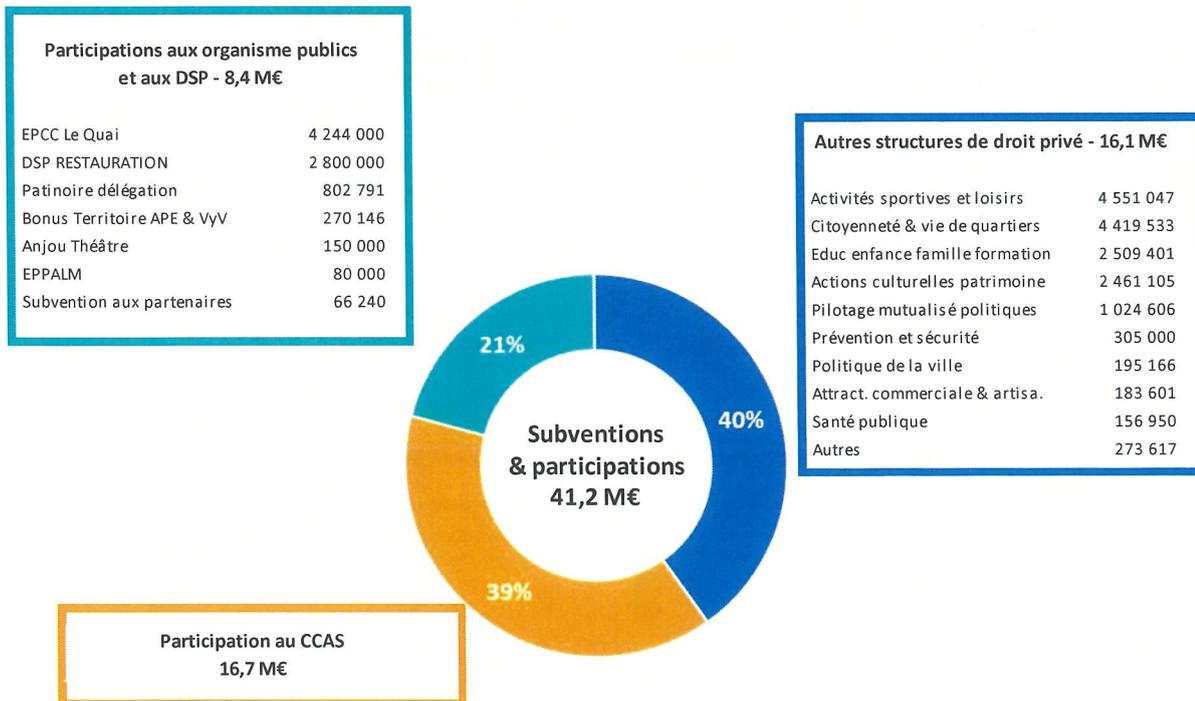
❖ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 41,2 M€

Les subventions et participations de fonctionnement passent de 40,2 M€ à 40,6 M€ entre 2023 et 2024. Cette progression est liée au renforcement de **la subvention allouée au CCAS** (+ 0,3 M€ par rapport à 2023). Elle atteint ainsi 16,7 M€ afin de continuer à protéger les angevins les plus fragiles.

Pour mémoire, un retraitement exceptionnel de -1,6 M€ a été opéré entre 2023 et 2024 sur ce poste budgétaire afin de conserver un périmètre constant de comparaison. Cela concerne essentiellement le transfert vers le budget d'Angers Loire Métropole au 1^{er} janvier 2024 de **la contribution versée à l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL – -1,1 M€) et à Altec au titre de la DSP « Centre des Congrès » (-0,3 M€)**. Un ajustement de l'attribution de compensation a été opéré en contrepartie.

Ce niveau de subventions et de soutien aux structures locales continue de positionner Angers au plus haut des communes de notre strate. En effet, Les dernières données 2023 extraites des données de la DGFIP font état d'un montant de subventions de fonctionnement de 267 € / habitant contre 161 € / habitant pour les communes de notre strate. **Les subventions de fonctionnement allouées par la Ville d'Angers (en € par habitant) sont donc supérieures de 66 % à la moyenne des communes de la même strate.**

A titre de complément, vous trouverez ci-après la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité :



❖ AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 53,6 M€

Sur les 53,6 M€ de ce poste budgétaire, les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » représentent 48,1 M€ (soit 90 % du total). Ce chapitre regroupe notamment les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestation de service nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

N° 2 (dans l'ordre du jour)

Ces charges, impactées par l'inflation qui a perduré en 2024, progressent de + 2,6 % entre les deux CA (soit + 1,4 M€). Cette évolution s'explique principalement par :

- La **hausse des frais d'énergie** (+ 0,9 M€ par rapport à 2023),
- Un **renchérissement du coût des contrats d'assurances** de l'ordre de + 0,3 M€,
- La mise en place en 2024 de **nouvelles prestations** (avec par exemple les frais d'entretien et de désherbage vapeur sur le domaine public, la lutte contre les déchets abandonnés avec des recettes associées avec CITEO).

▪ **UNE PRÉSENTATION CIBLÉE SUR LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉS AUX PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES (RESSOURCES HUMAINES INCLUSES) :**

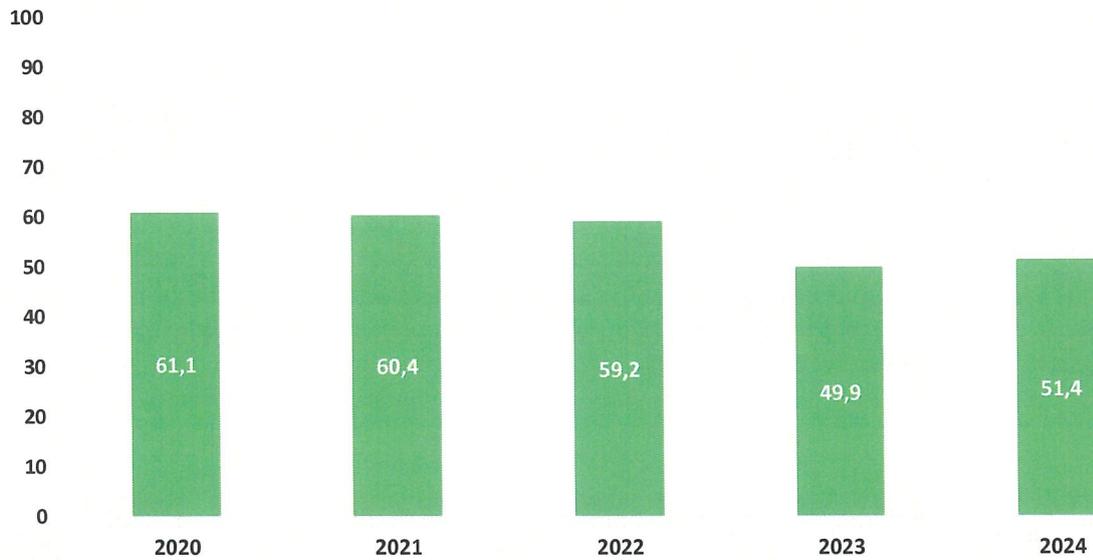
Comme évoqué lors du BP et pour compléter cette présentation budgétaire des dépenses de fonctionnement, il est proposé ci-après une approche par politique publique des moyens de fonctionnement (ressources humaines incluses) projetés pour cet exercice 2024.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT STABLES À 51,4 M€

Evolution des dépenses d'investissement entre 2020 et 2024 en M€



En 2024, les dépenses d'investissement atteignent **51,4 M€** (hors remboursement en capital de la dette). Ce niveau d'investissement, qui traduit la volonté de tenir les engagements pris au service de la qualité de vie des angevins, se situe dans la moyenne des collectivités de notre strate (50 M€ en 2023 pour les communes de + 100 000 habitants selon les données de l'OFGL).

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une présentation plus détaillée des principales opérations réalisées en 2024 et une approche synthétique par politique publique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

► PRESENTATION PAR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :

1. Les principales dépenses portées dans le cadre des **politiques publiques d'intervention** sont les suivantes :

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Montant CA 2024
Renouvellement Urbain :	14 630 408
<i>Dont Piscine Belle Beille</i>	6 359 920
<i>Dont Voltaire et crèches</i>	5 570 077
<i>Dont Remise d'ouvrage Belle Beille</i>	2 509 454
Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) :	
Saint Serge / Thiers Boisnet / Roseraie	3 561 664
Angers Rives Vivantes	3 329 146
Acquisition de terrains	1 993 078
Actions spécifiques sur le Végétal	1 665 800
Travaux - Autres stades	714 977
Marché Territoire Intelligent (Bâtiments et espaces verts)	666 447
Médiathèque Toussaint	570 637
Groupe Scolaire Gérard Philippe	539 345
Équipement numérique / Raccordement BOA	497 683
Aménagement écoles : santé climat / Végétalisation	467 020
Salles de sports	437 566
Budget Participatif	343 543
Coeur de Maine - Centre Maine	307 376
Site de mise à l'abri nocturne	303 228
Travaux Espaces Publics	263 614
Vidéoprotection	225 093
Piscines	216 877
Relais Mairie Roseraie	212 099
Autres investissements - Culture	200 019
Autres opérations d'investissement	5 691 055
TOTAL	36 836 676

2. Les moyens associés **au pilotage des politiques publiques** :

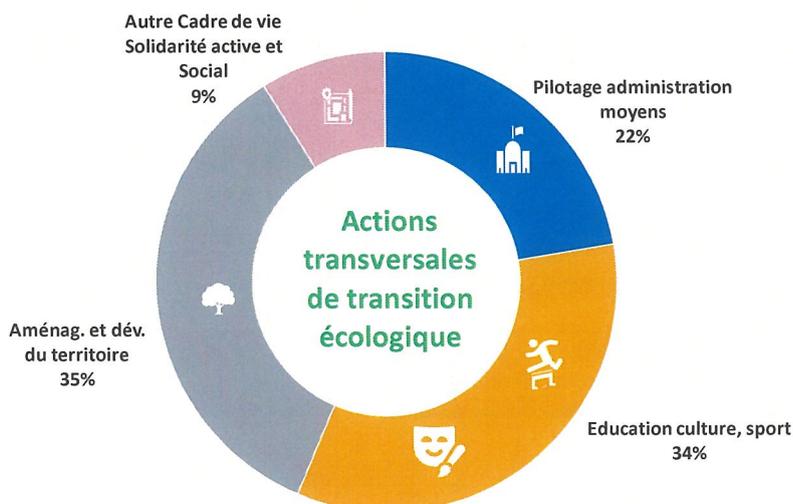
PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES	Montant CA 2024
Gros entretien et Grosses réparations des Bâtiments	7 127 103
Acquisition de véhicules et engins	1 220 110
Moyens informatiques	1 153 370
TOTAL	9 500 583

FONDS DE CONCOURS ET GESTION DELEGUEE	Montant CA 2024
Gestion déléguée - Voirie	4 116 607
Fonds de concours voirie	920 269
TOTAL	5 036 876

► PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE:

Le graphique ci-après vient rappeler deux éléments la place prépondérante accordée aux priorités du mandat (transition écologique, aménagement et développement du territoire, culture, éducation et sport).

Investissements 2024 par politique publique

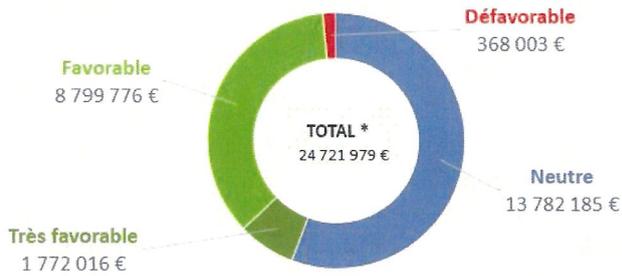


► LA NOUVELLE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

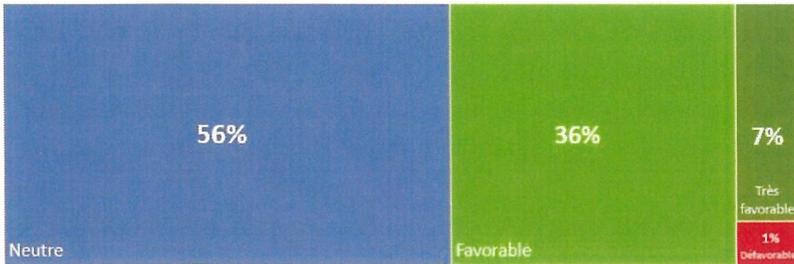
Pour mémoire, l'[article 191 de la loi de finances pour 2024](#) a introduit une nouvelle annexe au compte administratif dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement. La mesure de cet impact est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est favorable, défavorable ou neutre au regard d'un axe de la taxonomie européenne (pour 2024, il s'agit de l'atténuation au changement climatique).

Pour cette première année, cette étude a été menée par le cabinet Grant Thornton sur le périmètre réglementaire du CA 2024 (c'est-à-dire le budget principal en M57 et uniquement sur 17 imputations comptables de la section d'investissement représentant 24,7 M€ et 2 600 lignes de dépenses examinées) grâce à la méthodologie développée sur le sujet par plusieurs acteurs publics (I4CE, AMF, France Urbaine, ADEME, Ville de Paris, Métropoles, etc.). Les résultats sont les suivants :

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)



* Dépenses relatives aux 17 comptes d'investissement concernés par l'annexe pour 2024

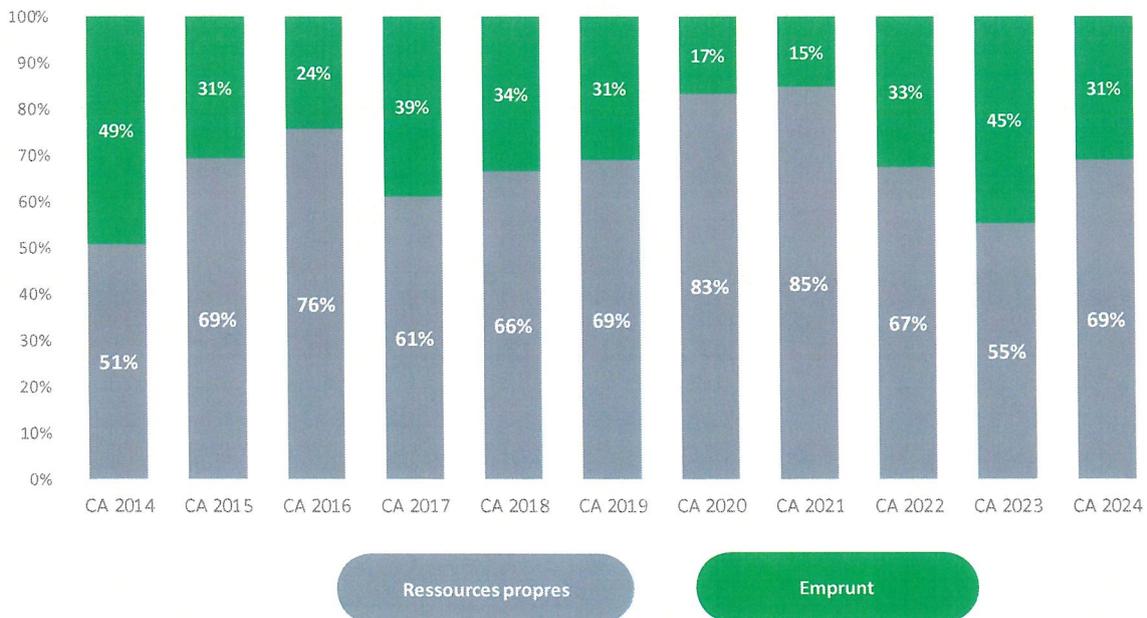


- Les dépenses classées en **neutre** concernent principalement des opérations d'investissement visant à entretenir le bâti existant. Sont concernés également plusieurs opérations d'aménagement sans impact majeur en termes de réduction des émissions de GES.
- La part **favorable** des dépenses se concentre principalement autour de l'opération NPRU du quartier Monplaisir et la restructuration du groupe scolaire Voltaire ainsi que la création d'une crèche multi-accueil. Un volet important de performance énergétique et environnementale est intégré à ce projet.
- Les dépenses **très favorables** concernent les investissements en lien avec le développement des mobilités douces (plan vélo), les opérations de végétalisation ainsi que l'achat de véhicules à faible émission.
- Les opérations ayant un impact direct sur les sols (artificialisation nouvelle) ainsi que les achats de véhicule thermique sont classés en **défavorable**.

■ **DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVÉES**

Conformément à notre stratégie d'endettement, **la structure de financement de ce CA 2024 présente un recours à l'autofinancement qui reste largement majoritaire**. Nos investissements sont ainsi financés à plus de 2/3 par des ressources propres et 1/3 de recours à l'emprunt.

Structure des investissements de 2014 à 2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

N° 2 (dans l'ordre du jour)

❖ FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 6,7 M€

Le fonds de compensation de la TVA atteint 6,7 M€ en 2024 contre 8 M€ l'année précédente compte tenu du niveau de dépenses éligibles en 2024 plus faible que celui de 2023.

❖ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 5,6 M€

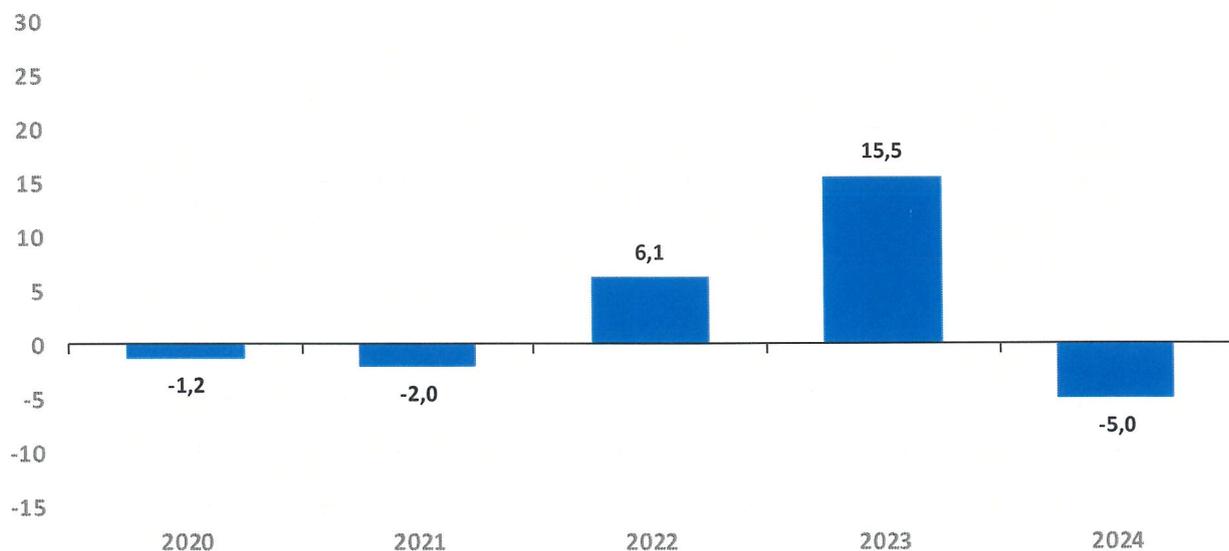
En 2024, le montant des subventions et participations reçues atteint 5,6 M€ et comprend notamment :

- le fonds de concours d'Angers Loire Métropole (2 M€) et le solde de subvention du FEDER (0,3 M€) au titre de la réalisation du programme **Rives Vivantes**,
- les participations de la CAF, de la Communauté urbaine et de l'Etat (au titre de la DSIL) dans le cadre du dispositif d'aide aux travaux sur le **Groupe Scolaire Gérard Philipe** (pour un montant global de 1,3 M€),
- les subventions accordées par la CAF, l'ANRU (au titre du nouveau Programme National des Renouvellement urbain – NPNRU) et l'Etat (dispositif Fonds Vert) pour les travaux sur le **multi-accueil Voltaire** (1,1 M€).

■ UN ENCOURS DE DETTE EN BAISSSE

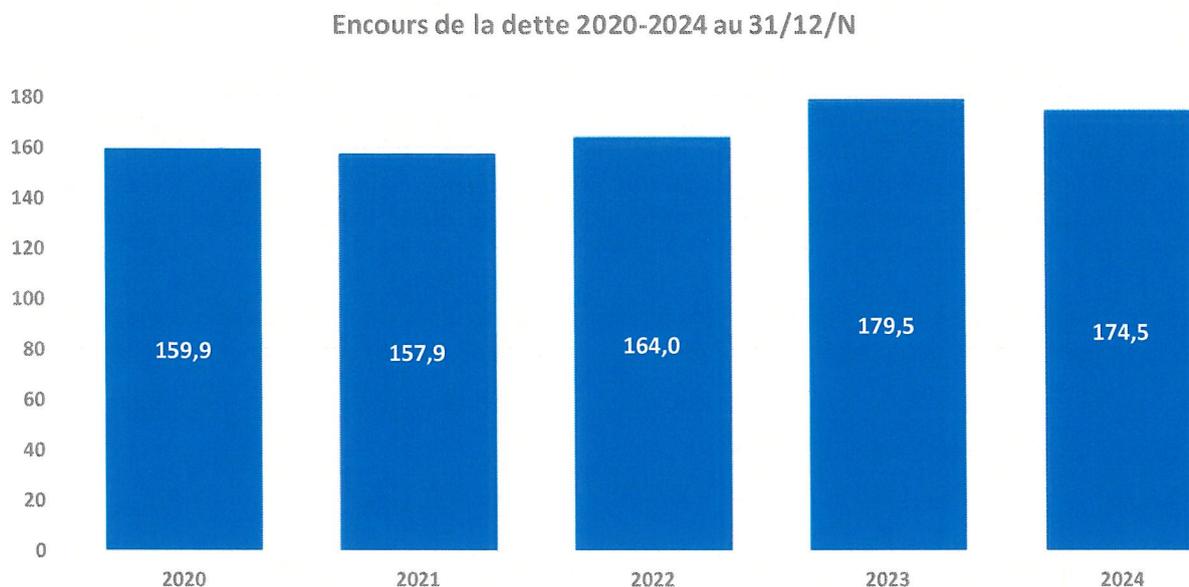
Au 31/12/2024, l'encours de dette est de 174,5 M€. Cette année 2024 est donc **marquée par une diminution de l'encours au 31 décembre de -5 M€**.

Variation de l'encours de dette par années depuis 2020



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

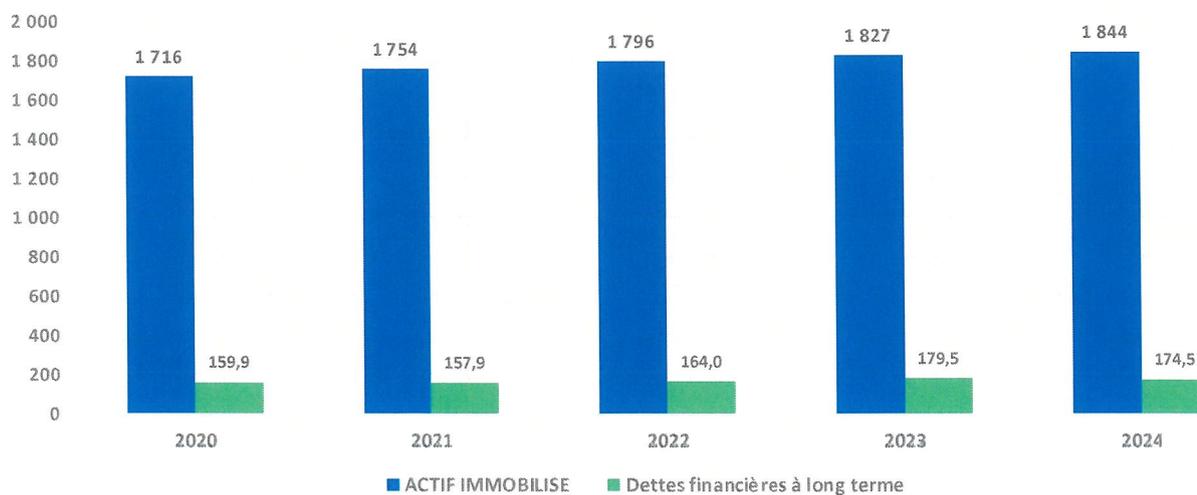
❖ EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DEPUIS 2020



Cet indicateur d'encours de dette ne peut être regardé seul. La dette permet de financer des investissements (et uniquement des investissements pour les collectivités locales).

Sur la base des données du comptable public, la valeur du patrimoine de la Ville a progressé depuis le début du mandat de 128 M€ quand sa dette progressait de seulement 15 M€.

Evolution de la valeur du patrimoine de la ville d'Angers de 2020 à 2024
(Chiffres extraits des comptes de gestion en k€)



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

❖ LES CONDITIONS FINANCIÈRES DES NOUVEAUX ENCOURS 2024 :

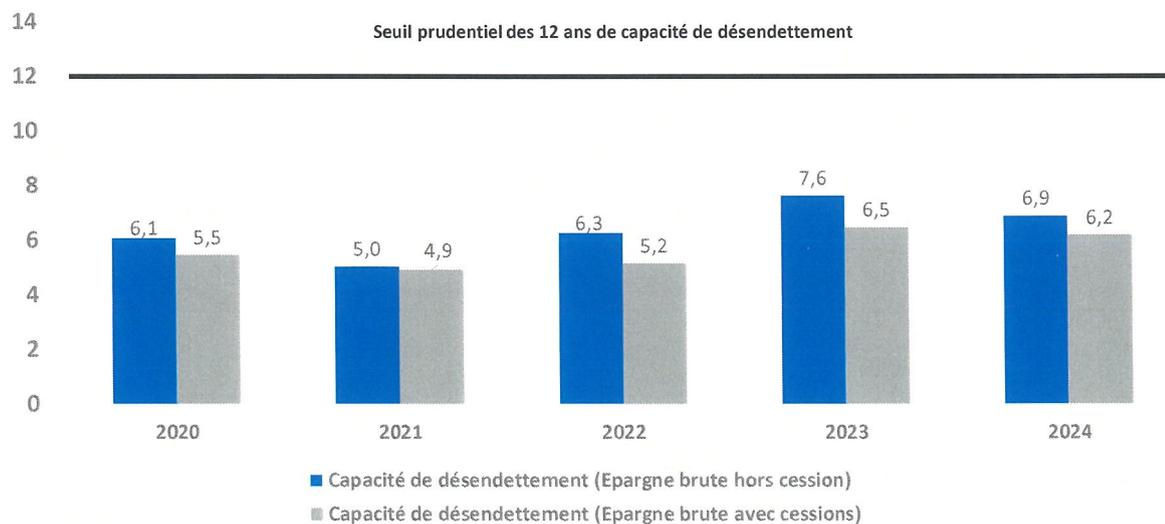
Vous trouverez en annexe à la délibération les caractéristiques détaillées (montant, prêteur, taux et durée) des 13,5 M€ de nouveaux emprunts mobilisés en 2024. Compte tenu des conditions des marchés financiers et de la structure de l'encours, ces 13,5 M€ ont été majoritairement adossés au livret A ou à du taux variable sécurisé. Cette action reflète notre volonté de ne pas nous engager sur des taux élevés à long terme (en moyenne supérieurs à 4 % ces dernières années) et de bénéficier d'une baisse des taux variables sur les années à venir.

Cette annexe apporte également des compléments d'information sur la structure de notre encours (totalement sécurisé), sur nos prêteurs, les actions d'optimisation et le volume de frais financiers par type de taux.

❖ LA CAPACITE DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement traduit le temps nécessaire au remboursement de l'ensemble du capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute. **En 2024, ce ratio (avec cessions) se situe à 6,2 ans.** Ce résultat reste loin du niveau prudentiel de 12 ans. Le graphique suivant permet de visualiser ces éléments d'analyse :

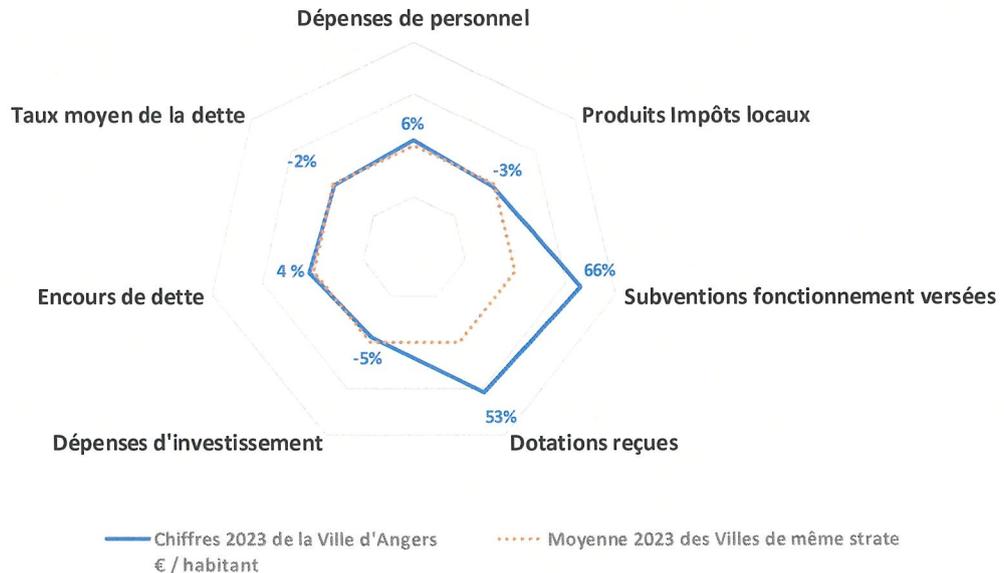
Evolution de la capacité de désendettement
selon méthodologie retenue (avec ou hors cessions) en années



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

■ ANALYSE FINANCIERE (CHIFFRES DGFIP 2023) : COMMENT SE SITUE LA VILLE D'ANGERS ?

Pour compléter notre analyse, vous trouverez ci-après le profil financier de la Ville d'Angers établi sur la base des derniers ratios connus, **soit 2023**, de la Direction Générale des Finances Publiques (Strate des 42 communes de + de 100 000 habitants). Ce graphique permet de comparer **les ratios moyens des communes de même strate démographique** à ceux de la ville d'Angers.



Pour 2023, notre Collectivité se caractérise par des niveaux à peu près équivalents à la strate pour :

- le niveau d'investissement par habitant,
- l'encours et le taux moyen de dette,
- les dépenses de personnel
- le produit des impôts

Et se distingue de manière structurelle avec des niveaux supérieurs à la strate sur

- les subventions de fonctionnement (+66 % par rapport à la moyenne des communes de même strate),
- le ratio de DGF qui s'explique par un niveau de « dotation de solidarité urbaine » particulièrement marqué dans notre commune,

	Chiffres 2023 de la Ville d'Angers €/ habitant	Moyenne 2023 des Villes de même strate	Ecart / Moyenne
Charges de personnel	785	743	6%
Produits Impôts locaux	774	800	-3%
Subventions fonctionnement versées	267	161	66%
Dotations reçues	332	217	53%
Dépenses d'investissement	306	321	-5%
Encours de dette	1128	1079	4%
Taux moyen de la dette	2,51%	2,57%	-2%

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

⇒ BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Le résultat de l'exercice 2024 se présente de la façon suivante (en k€) :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	49,45	106,49
Investissement	33,04	18,87
TOTAL RECETTES ET DEPENSES	82,49	125,36

Vu les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 19 juin 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025
N° 2 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget principal et du budget annexe Boucle Optique Angevine de l'exercice 2024,

Arrête les résultats de l'exercice (hors résultats antérieurs) se décomposant comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de l'exercice
BUDGET PRINCIPAL	-17 457 784,65	9 115 819,82	-8 341 964,83
BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	37 642,24	5 220,34	42 862,58
BUDGET GENERAL	- 17 420 142,41	9 121 040,16	- 8 299 102,25

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	Résultat de clôture fin 2023	Part affectée à l'Investissement en 2024	Résultat de l'exercice en 2024	Résultat de clôture avant restes à réaliser	Soldes des restes à réaliser	Résultat de clôture
BUDGET PRINCIPAL	25 927 488,17	0,00	-8 341 964,83	17 585 523,34	10 482 073,10	7 103 450,24
BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	9 871,34	18 868,85	42 862,58	33 865,07	10 065,30	23 799,77
BUDGET GENERAL	25 937 359,51	18 868,85	-8 299 102,25	17 619 388,41	10 492 138,40	7 127 250,01

Budget principal et budget annexe Boucle optique angevine :

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 10, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, Mme Rachel CAPRON.

N'a pas pris part aux votes : M. Christophe BÉCHU (sorti de la salle).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes



Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2025-170

Objet de l'acte : Compte administratif 2024 - Approbation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou comptes administratifs

Date de l'acte : 30 juin 2025

Annexe : CA 2023 - Maquette Budget Principal et Budget Annexe - Pour information

CA 2024 - Annexe Emprunts

Maquette CA 2024 - Budget Principal Ville

Maquette CA 2024 - Budget annexe BOA

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20250630-lmc1H47735H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H47735H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2025